

**Compte rendu - Réunion du Conseil d'Administration (CA) de l'AJNF**  
**18 novembre à Genève**  
**Durée : 4h45 – 10h45/15h30**

*Pour la prise de compte-rendu, il existe 2 options : texte « rédigé » ou en mode « prise de notes ».*  
*Nous avons opté pour un texte certes long mais précis et clair et sans contestation pour tous, présents ou non lors de la réunion. Il est à l'image de notre souci de transparence et ne permet aucune élucubration ou devinette sur ce que peuvent dire les mots retranscrits.*  
*Afin de faciliter la lecture, nous avons opté pour la **surbrillance** des concepts les plus importants de ce texte.*

**Etaient présents :**

Julien W. – Président de l'association et membre du CA  
Alexandra – Vice-présidente et membre du CA (procuration pour Michel, Raphaël & Régis)  
Sabrina – Vice-présidente et membre du CA (procuration pour Aurélien)  
Corentin – Vice-président membre du CA  
Koulchen – membre du CA  
Christophe – membre du CA  
Nicolas T. – membre du CA  
Clément  
Fabien  
Cécile  
Nicolas A.

**11 membres du CA sur 13 étaient donc présents ou représentés.**

**4 adhérents à jour de cotisation** assistaient également à la réunion, sans droit de vote, mais en contribuant librement aux différentes discussions.

## 1. Petit bilan actuel du fonctionnement de l'association :

### a. Points positifs

Les personnes présentes se sont accordées pour dire que le bilan des derniers mois était très positif. Les observations suivantes ont notamment été faites.

- Un constat « fort » : l'année dernière nous étions 3 à Genève pour une sortie aux Bains, cette année nous sommes 18.
- Une équipe qui marche, l'asso est de plus en plus visible. Le forum ne vit pas si mal que ça. Pas mal de sujets administratifs. Le président ne prend pas toutes les décisions. Quelques nouveaux après la rencontre internationale des jeunes en juin à la Sablière (RIJ). C'est très bien, c'est un succès collectif.
- Au niveau officiel, on commence à être reconnu par la FFN et par l'ENY (European Naturist Youth) qui nous voient comme une équipe de jeunes vivante et motivée. On commence à s'organiser en groupe régional. Dynamique internationale, nationale et régionale.

### b. Dysfonctionnements

Plusieurs points à améliorer ont aussi été identifiés :

- Le mode de prise de décision du temps où l'asso comptait 5-6 personnes actives ne convient plus. Il n'y a pas de problème majeur, seulement la croissance de l'asso (50 adhérents désormais) lui fait vivre une mini-crise de croissance qu'il faut réguler en faisant quelques ajustements, notamment en termes de mode de prise de décision.
- On utilise au maximum le forum, mais pas de prise de décision. Pas de médiateur.
- Peut-être déléguer un peu plus.
- Il y a beaucoup de points discutés récemment pour lesquels nous n'avons pas « acté » de décision.
- Il faut clarifier notre fonctionnement.
- Communication : il est dommage de ne faire le compte-rendu des RIJ que maintenant, par exemple.

## **2. Organisation et fonctionnement de l'association : précisions, redéfinitions, etc.**

### **a. Le bureau : rôle, missions, chargés de missions, démission**

### **b. Le CA : rôle, mission, comment l'intégrer**

### **c. Méthodes de prise de décision**

### **d. Réunions officielles**

Dans un premier temps, les personnes présentes ont tenté de définir un peu les composants de l'association :

- L'Assemblée générale (AG) a lieu une fois par an avec les adhérents qui élisent un conseil d'Administration (CA) qui désigne le bureau. Le CA officiel est uniquement élu au moment de l'AG, d'autres pourront être ajoutés dans l'année, sans droit de vote, sauf en cas de démission où le CA peut nommer un membre en remplacement en cours d'année.

- Par le passé, étant donné le nombre d'adhérents de l'association et le nombre de personnes présentes à l'AG, l'AG élisait le CA en reprenant quasiment toutes les personnes présentes. Vu le faible nombre de personnes, le CA correspondait alors quasiment bureau.

Face à ce constat, la situation évoluant et la question se pose d'identifier les missions du bureau et du CA.

Différents points importants ont été mentionnés pour cadrer la problématique

- Un aspect important est de continuer à prendre en compte l'avis des gens qui font avancer l'asso.
- Les statuts du bureau n'ont pas été mis à jours à la préfecture de Pantin suite à l'AG 2011. Il faudrait le faire au plus vite par courrier, en déclarant le président, les vice-présidents, secrétaire, trésorier.
- Dans les statuts, la limite maximale au nombre de personnes dans le CA a été supprimée afin de permettre au plus de gens possible de s'impliquer dans la vie de l'association. Ce point est peut être à reconsidérer, en envisageant par exemple de faire un ratio (surtout en ce qui concerne 2 problématiques : le nombre maximum viable de membres de CA ; la problématique de l'âge des membres décisionnaires).

A côté de ces constats, différentes possibilités et points ont été envisagés et discutés. Voici une liste de points, contradictoire ou interrogatifs, qui ont été soulevés :

- le CA est l'organe souverain qui peut valider les décisions qui sont prises
- la mission du bureau est d'animer le CA
- le bureau devrait pouvoir prendre des décisions et dépenses « courantes » et faire appel au CA pour valider les décisions et dépenses importantes
- Juger si une dépense est importante ou non n'est pas forcément objectif. Quels critères pour déterminer ?
- Faire prendre des décisions au CA est malaisé et nécessite du temps. Quelle procédure et délai adopter ?
- Une solution serait de renforcer le rôle des chargés de mission (certains étant déjà nommés à la précédente AG).
- Ces chargés de mission devraient donc avoir une responsabilité dans leur domaine et pouvoir prendre des décisions
- Pour ne pas que quelqu'un puisse prendre une décision seul, les chargés de missions devraient être plusieurs et fonctionner par exemple en binôme.
- Faut-il le cas échéant prévoir un droit de véto du président qui est responsable de tout ce qui est fait (sans pour autant avoir un contrôle) ?
- Ces chargés de mission peuvent être un « un bureau » élargi
- Les chargés de mission et le bureau peuvent être complètement séparés.

Suite à ces différents débats et l'impossibilité de trouver un système simple et faisant l'unanimité, il a été décidé de tester un mode de fonctionnement jusqu'à la prochaine AG (4 pour, 2 abstentions) :

- Le bureau a un rôle moteur, mais c'est le CA qui a le droit de vote et qui décide

- Une méthode de prise de décision par internet doit être déterminée. L'idée est qu'une personne poste le sujet du débat sur le forum (partie administration) avec des échéances définies à l'avance et vote jusqu'à cette échéance. Nicolas a pour mission de rédiger un protocole de prise de décision.
- La réunion physique reste évidemment l'alternative à cette méthode internet.
- Toutes les décisions qui doivent être prises par le CA doivent être consignées dans un cahier des décisions, centralisé, permettant d'avoir un suivi sur toutes les décisions. Nicolas a également pour mission de proposer un outil qui soit efficace et fiable.

Corentin fait remarquer que si le CA doit être consulté en permanence, il est nécessaire de limiter le nombre de personnes au CA pour faciliter le fonctionnement à l'avenir ; ce qui nécessite une AG exceptionnelle en 2012.

On définit par ailleurs le rôle des chargés de mission, selon l'idée suivante :

Le bureau élargi = bureau officiel + chargés de mission

Les chargés de mission sont nommés par le CA sans devoir nécessairement en être membre. Il doit cependant être membre de l'AJNF à jour de cotisation. Un chargé de mission ne peut pas travailler seul sur un projet. Ils doivent être au minimum en binôme, permettant une confrontation des idées plus fructueuses. Les chargés de mission travaillent ensemble et proposent des projets au CA pour validation. Ils ont ainsi une marge de manœuvre.

- Chargés de mission web : Nico, Jipem, Régis ; Christophe en charge de l'aspect administratif
- Responsables sorties : Alexandra, Corentin (à moins qu'il y ait d'autres personnes motivées)
- Chargés de mission graphistes : Corentin, Julien, & Régis
- Chargés de communication FFN : Christophe, Sabrina
- Chargés de communication extérieure : Alexandra, Sabrina et Nicolas (acté par mail juste après la rencontre vu que nous attendions des volontaires)
- Chargés de communication interne (newsletter, accueil forum) : Jipem, Corentin (Alexandra et Raphaël pour la relecture de la newsletter essentiellement)
- Chargés de communication en structures commerciales : Jipem, Célia
- Chargés de mission du fonctionnement de l'asso (journal des décisions, regard critique sur le fonctionnement) : Nicolas et une autre personne à définir
- Chargés de mission Congrès : Christophe, Sabrina

- Il faudrait créer des « fiches de mission » avec des bornes à ne pas dépasser. Alexandra veut bien les commencer mais aura besoin d'être épaulée. Ainsi, on donne des libertés à ces personnes et elles se contentent de rendre des comptes régulièrement mais n'ont pas besoin de demander l'avis pour tout le détail.

Par ailleurs, afin de coller à ce mode de fonctionnement, il serait utile de faire des recherches pour la procédure de délégation du droit pour le président, à discuter lors de la prochaine AG.

### **3. Les objectifs et règles à mettre en place (discussion et validation)**

#### **a. Vocation(s) de l'AJNF**

Suite à la publication d'un texte de Julien sur le forum sur sa vision du naturisme, qui a provoqué différents débats, le CA a confirmé après discussion que ce texte ne représentait pas l'opinion de l'AJNF. Tout comme Julien l'a présenté dès le début, le texte ne l'engage que lui, même si sa fonction de président pourrait entraîner une confusion.

A l'issue de la discussion, Julien a préféré supprimer le sujet du forum, notamment pour ne pas effrayer les nouveaux qui pourraient croire que l'on milite.

La discussion sur ce thème précis a également posé un autre questionnement : pour s'adresser à tous les jeunes, de quel naturisme faut-il parler ?

Après discussion, la définition « officielle » de la FFN et de la FNI a semblé avoir le plus de cohérence et pouvoir rassembler le plus largement possible : faire venir à la fois les jeunes déjà naturistes et essayer de faire passer la barrière de se mettre nu pour les non naturistes.

Cela mène à une définition large de la vocation de l'AJNF, résumée ainsi :

*Promouvoir le naturisme (dans le cadre de la définition FFN\*\*) auprès de la jeunesse française.  
\*\* « Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement. »*

#### **b. Limite d'âge : fonctionnement actuel et définition de règles pour le règlement**

La question de la limite d'âge a également fait l'objet de discussions passionnées. Suites aux débats déjà lancés préalablement sur le forum, la question des limites d'âge a été posée :

Pour ou contre de suivre la définition de l'UE concernant l'âge d'un jeune (15-28) : 5 membres oui, 1 non, 1 abstention

Cependant, après la réunion la définition de l'UE a été recherchée, mais il s'avère que la définition trouvée correspond à celle du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA), qui s'étale sur plusieurs années. Ce programme sera remplacé par un autre programme en 2013, qui pourra contenir une définition différente (tout comme le programme précédent avait une autre définition.) Enfin, le PEJA étend possiblement les limites de 13 à 30 ans, sans explication.

Pour toutes ces raisons, suite à des discussions et validation sur le forum, il a été décidé de ne pas changer pour l'heure la limite d'âge et reporter une éventuelle décision. Suivre l'Europe reste une possibilité qui plaisait à la majorité (et non pas à l'unanimité). Un atelier sera conduit à l'occasion des prochaines RIJs à la demande d'Alexandra. De nombreuses fédérations européennes sont également en train de travailler sur la question. Il pourrait être le bon moment d'essayer de s'accorder, sans pour autant pouvoir être sûr que tous suivront. L'ENY à quant à elle tranchée pour suivre la Commission Européenne.

Par ailleurs, la question de l'encadrement des mineurs a été discutée.

Plusieurs possibilités ont été évoquées, notamment celle qu'en l'absence d'un responsable encadrant pour mineur, le mineur ne puisse pas venir.

Malgré la difficulté à trouver des responsables pour les mineurs parmi les membres de l'association, il est néanmoins apparu qu'il est dans la mission de l'association d'accueillir les mineurs qui le souhaiteraient (du fait de la tranche d'âge de la cible de l'association). Du fait de cette tranche d'âge, une solution doit être trouvée pour accueillir les mineurs.

L'idée retenue est que l'association soit responsable et les parents coresponsables. Un formulaire type à faire remplir et signer par le responsable légal va être mis en place.

Clément a pour mission de préparer ce document afin qu'il décharge l'association d'un maximum responsabilités dans le respect des réglementations.

Parallèlement à cela, l'AJNF a décidé de s'engager à trouver un responsable par mineur lors de la sortie. Si aucun membre n'est volontaire, la possibilité a été évoquée de faire appel à quelqu'un d'extérieur à l'association et aux organisateurs de la sortie. Il peut s'agir d'un membre plus âgé à qui nous remboursons les frais liés à la sortie, en échange de quoi il prend en charge le mineur et a la responsabilité de veiller sur lui lors de la sortie. Il a également été évoqué de faire appel à un extérieur dont le métier où les qualifications lui permettent d'encadrer des mineurs.

### **c. Subventions de l'AJNF pour les transports et d. Budgets et forfaits de participation**

Dans la suite du débat sur la tranche d'âge et suite aux discussions déjà engagées sur le forum, les décisions suivantes ont été prises :

- Mettre en place le principe de forfait de participation aux sorties selon la situation du participant (actif, inactif, en dehors de la tranche d'âge, « aide ») : ce forfait inclura à l'avenir tous les coûts et les dépenses de la sortie, hors transport ainsi qu'une part de subvention de la part de l'AJNF qui variera selon la situation du participant. Des outils seront mis en place pour permettre aux organisateurs de concevoir des budgets, et déterminer le montant de ce forfait en accord avec les responsables des sorties et le trésorier. En absence d'un forfait déterminé pour une sortie, tous les frais de la sortie seront directement à la charge des participants (mais la subvention pour les transports restera toujours possible).

- Ne plus permettre aucune subvention pour les personnes en dessous et au-delà de la tranche d'âge (ni transport, ni sortie), SAUF si le participant fait partie de la liste des « Aidants » qui contribuent de façon notable au fonctionnement de l'association (chargé de mission) ou d'une sortie (organisation complète d'une sortie ; soutien logistique sur place à l'occasion d'une sortie de grande envergure). Une liste d' « Aidants » est définie par le CA. Pour l'instant, elle comprend 1 personne (le webmaster Régis Beller)

Une autre proposition a été faite concernant les subventions au transport pour venir compléter les règles actuellement en place : instaurer un montant maximal de remboursement pour une sortie nationale et un pour une sortie régionale. Un membre serait donc remboursé sur base des règles, dans la limite de x euros, limite déterminée selon le type de sortie. Faute de temps, la règle n'a pas été très longuement discutée et aucune discussion n'a été prise. Le sujet devra donc être mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.

### **e. Discussions sur d'autres points du règlement et validation**

Le règlement intérieur avait déjà été envoyé, discuté et fait l'objet de plusieurs versions. Une dernière version avait été communiquée à chacun et attendait les différentes décisions prises lors de la réunion.

Corentin a donc mis à jour le règlement selon ce qui avait été déterminé et publié une dernière version sur le forum, pour dernières modifications et ratification officielle. Un délai de 15 jours a été déterminé pour finaliser le règlement.

### **f. Relations extérieures : sponsoring, clubs, centres de vacances, partenariats, pub : définition de responsables**

Le sujet n'a pas été discuté faute de temps, mais deux chargés de mission ont été nommés pour avancer sur la question, et commencer le travail : Célia et Jean-Pierre. Néanmoins, aucune décision n'a été prise quant à la politique et la stratégie à mener.

#### **4. Autres sujets secondaires : détermination de responsabilités et de procédures pour la mise en œuvre**

##### **a. Achat banderole**

Le projet d'achat d'une banderole / drapeau de plage a été validé et devra être réalisé d'ici la fin de l'année afin de le faire entrer dans le budget 2011.

En charge : Sabrina et Alexandra.

##### **b. Flyers**

Le sujet n'a pas été discuté. Des chargés de mission « Graphisme » ont été redésignés.

##### **c. Newsletter**

Le sujet n'a pas été abordé mais de nouveaux chargés de mission ont été désignés. Alexandra a juste eu l'occasion de rappeler combien il est important que nous restions réguliers. Il avait déjà été décidé de l'envoyer mensuellement et surtout entre le 1 et le 10 de chaque mois afin d'éviter qu'elles soient envoyées à intervalle trop régulier.

##### **d. Congrès**

Les deux responsables relations avec la FFN (Christophe et Sabrina) ont pour charge d'organiser la présence de l'AJNF au congrès, en proposant éventuellement une sortie à tous les membres de l'association.

##### **e. Procédure Google docs**

Le sujet n'a pas été discuté et pourra faire l'objet de discussions sur le forum.

##### **f. Forum**

Le sujet n'a pas été discuté et pourra faire l'objet de discussions sur le forum.

##### **g. Messageries internet**

Le sujet n'a pas été discuté et pourra faire l'objet de discussions sur le forum.

##### **h. Rappel sur le propriétaire du site web et d'YMLP**

Le sujet n'a pas été discuté et pourra faire l'objet de discussions sur le forum.

##### **i. Représentation ENY**

Le sujet n'a pas été abordé faute de temps. La représentation a donc été assurée par les 3 vice-présidents de l'association (Alexandra, Sabrina et Corentin). Alexandra était responsable de cela depuis Juin du fait de son entrée au bureau de l'ENY.

### 5. Point sur les sorties à venir (20 min)

Le sujet n'a pas été abordé faute de temps durant la réunion. Il a été traité de manière « non-officielle » par les différents membres à l'occasion du temps passé ensemble. Nous avons discuté de différents points, parfois en petit groupe uniquement :

- Alexandra souhaite organiser une sortie **sur le terrain d'un club Haut-Savoyard** qui lui a déjà proposé de nous accueillir. Probablement en **février**.
- Julien H. propose la **mise à disposition de son chalet de montagne Haut-Savoyard** mais il faut être un minimum sportif. Possibilité de le lier au week-end précédemment cité ?
- Lors de la prochaine AG, **il serait bien de la lier et activités afin de rendre le week-end plus attractif**. Privatisation possible d'un sauna ?
- **Région Parisienne** : Nicolas A. souhaite **réorganiser une sortie plongée en piscine**.



## 6. Autres points.

Un membre du CA a attiré le fait sur qu'il y a eu un acte en contradiction avec le projet de règlement lors du week-end à l'Océade en Belgique. Un acte de violence physique, n'ayant occasionné aucune blessure, a en effet été effectué par un membre de l'AJNF sur un autre membre de l'AJNF, suite à une dispute ayant éclaté après que plusieurs membres de l'AJNF aient fraudé pour accéder aux toilettes (normalement payantes) d'un centre commercial à Gand. Suite à cet acte, une personne, choquée par l'acte (arguant notamment qu'il est en contradiction également avec le projet de règlement), a lancé la discussion auprès des personnes ayant fraudé. Cette discussion n'aboutissant à rien et sans possibilité de trouver une façon de s'accorder, ces dernières ont tenté de couper court aux échanges, avec l'idée d'éviter de provoquer des tensions. En réaction, la première personne a donc « attrapé » et « secoué » l'une des deux personnes (la plus proche de lui), sans occasionner de blessure, mais provoquant un choc chez l'autre personne. La personne ayant commis l'acte indiquant avoir pu se maîtriser autant qu'il lui était possible alors qu'elle était dans un état d'énerverment avancé, mais ne pouvant garantir qu'une telle chose n'arriverait plus jamais. Ce dernier point pose problème à la personne qui a été secouée et qui en conséquence indique ne plus pouvoir avoir confiance en la personne qui l'a secouée et ne plus vouloir participer à des sorties où cette personne est présente.

Le sujet a donc fait l'objet de discussions entre les personnes concernées et les personnes non impliquées mais qui étaient présentes lors de la scène, l'association condamnant évidemment toute forme de violence qui soit.

Aucune décision d'aucune forme n'a été prise, mais la personne ayant soulevé le sujet a demandé à la personne concernée de réfléchir au fait qu'il est nécessaire qu'elle puisse assurer à l'association qu'une telle situation ne se reproduirait plus (indépendamment des causes qui ont conduit à l'acte), et que l'association puisse être assurée que sa présence aux sorties ne présente pas de risque.